

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier.

A cette même période l'année dernière, un grand nombre d'entre vous s'est déplacé pour venir chercher son bac jaune lors des permanences organisées dans vos communes. Les nouvelles consignes de tri, appliquées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, sont une vraie réussite et cela, grâce à vous, acteurs au quotidien du tri sélectif.

**En effet, une baisse de 10% des ordures ménagères collectées par rapport à 2022 et l'augmentation de 33% des emballages et papiers ont été constatées.**

Vos efforts contribuent à la préservation de l'environnement et à une meilleure maîtrise de la hausse des coûts du service de collecte des déchets.

### A partir du 1er janvier 2024, de nouveaux changements

**La collecte de vos bacs gris à ordures ménagères va être optimisée avec une fréquence tous les 15 jours.**

Vous avez pu constater, qu'avec les nouvelles consignes de tri, le volume de vos ordures ménagères a fortement diminué. Certains d'entre vous nous ont interrogés car ils ne comprenaient pas pourquoi le camion de collecte continuait à passer toutes les semaines.

Nous souhaitions connaître les résultats de l'extension des consignes de tri avant de prendre une décision de modification de la fréquence de collecte des ordures ménagères.

A ce jour, plus de 80% des foyers ne sortent pas leurs bacs d'ordures ménagères toutes les semaines.

Aussi, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, votre bac gris sera collecté tous les quinze jours, excepté pendant la période estivale du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, où il pourra être présenté toutes les semaines.

### **Un nouveau calendrier de collecte**

Le bac gris et le bac jaune ne seront pas collectés la même semaine.

Le jour de collecte sera modifié pour les communes d'Arzal, Billiers, Saint Dolay et sur certains secteurs d'Ambon, Muzillac et Nivillac.

Afin de vous faciliter le suivi des semaines et jours de collecte, un calendrier sera distribué dans chaque boîte aux lettres en fin d'année.

### **Poursuivons sur notre lancée, en développant le tri des biodéchets**

A partir de 2024, Arc Sud Bretagne doit proposer une solution à tous les foyers pour un tri à la source des biodéchets.

Les biodéchets, fermentescibles ou biodégradables tels que les épluchures de légumes, les restes de repas, la tonte de pelouse, représentent un tiers des ordures ménagères.

Composter ses biodéchets permet de réduire de façon conséquente sa production de déchets, de les utiliser comme une ressource et de fertiliser son jardin de manière naturelle.

Depuis une vingtaine d'années, Arc Sud Bretagne distribue des composteurs individuels aux foyers qui en font la demande.

Nous souhaitons amplifier la pratique du compostage, en procédant à de nouvelles distributions de composteurs sur chaque commune et en créant des points de compostage collectif pour les foyers ne disposant pas de jardin. Un nouvel agent communautaire sera spécialement chargé d'accompagner les communes en ce sens.

### **Au printemps, des rencontres compostage dans vos communes**

Pour vous accompagner, des permanences et des animations seront organisées à partir de mars 2024 dans chaque commune. Elles vous permettront de connaître les bons gestes.

Poursuivons ensemble nos efforts pour la préservation de notre environnement !

Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

**Samuel Féret**  
Vice-Président  
Transition écologique

**Bruno Le Borgne**  
Président  
d'Arc Sud Bretagne

## Le tri des déchets ? C'est facile !

### Dans le bac jaune, je mets tous les emballages et tous les papiers

#### Les emballages en plastique :

les bouteilles et flacons, les pots de yaourt, les barquettes, les filets de fruits,...

#### Les emballages en carton :

Les briques alimentaires de lait ou de soupe, les cartonnettes des yaourts, les petites boîtes en carton...

#### Les emballages métalliques :

Les boîtes de conserve, les bouteilles de sirop,...

#### Les papiers :

Le papier journal, papier sulfurisé, papier plastifié, magazines, enveloppes,...

#### Mais je ne mets pas

Mouchoirs, serviettes et essuie-tout en papier, couches de bébé,...



### Rappel des bonnes pratiques

- > Je sors mon bac la veille au soir du jour de ramassage
- > Je ne le sors que s'il est rempli à plus de la moitié
- > Je présente la poignée vers la chaussée pour faciliter le travail des agents
- > Je n'imbrique pas les emballages entre eux

### Triez, c'est composté !

#### Ce qui va au compost ?

Les épluchures de fruits et de légumes, les restes de pain et de repas, les sachets de thé, le marc de café, les coquilles d'oeufs, les résidus de tonte, les feuilles mortes, les petits branchages, ..

Vous n'avez pas encore de composteur?

Demandez-le auprès du Pôle Environnement !



### Pôle Environnement

9 Parc d'Activités de La Grée - 56130 - NIVILLAC

#### HORAIRES D'ACCUEIL

**MATIN 9h - 12h** : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

**APRÈS-MIDI 14h - 17h** : uniquement le jeudi.

#### CONTACT

Par téléphone : 02 99 91 40 90

Par mail : environnement@arcsudbretagne.fr

### TRAVAUX !

A partir du 1<sup>er</sup> avril 2024,  
le Pôle Environnement

### déménage

au Centre des Bruyères  
rue du Hinly à MUZILLAC.